

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 27 mai 2019

Convocation du : 20 mai 2019

Objet : : Convention avec l'association Ludambule

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de M. Maurice Chautant, secrétaire.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, B. Fournier, T. Fodera, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Absents : S. Simion, A. Froget, R. Aquino, M. Truc, F. Galmiche, T. Gau, JP Artigues, F. Darini
JP Bellet excusé a été remplacé par son suppléant Bernard Fournier.

Pouvoirs : S. Simion excusé a donné pouvoir à C. Acanfora
A. Froget excusé a donné pouvoir à F. Pinet
F. Galmiche excusée a donné pouvoir à M. Chautant
T. Gau excusé a donné pouvoir à JF. Contoz
JP Artigues excusé a donné pouvoir à B. Saudemont
F. Darini absente a donné pouvoir à René Moreau

Ludambule est une ludothèque associative itinérante reconnue dans le département.
Les équipes des crèches sont vivement intéressées par un partenariat avec cette association qui apporterait une valeur ajoutée à leurs projets pédagogiques.
Le coût annuel est de 150€ + une cotisation annuelle de 50€.
20 jeux par crèche sont changés chaque trimestre.

Dans le cadre d'un appel à projet LEADER grâce auquel Ludambule a pu avoir des financements, la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy peut bénéficier gratuitement de 3 formations et 4 animations. Si plus, le tarif est de 200€ par prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de conventionnement et charge le Président des formalités nécessaires.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 35 dont 6 pouvoirs	Pour : 35	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Marie BERNARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20190527-Db56_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2019

Affichage : 04/06/2019

Pour le Président par délégation

